



COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2022

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND Charlène, TABONE Paul, MERLO Raymond, PASSEREL Claude, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme PRATI Corinne donne procuration à Mme MARCHAND Charlène.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. TABONE Paul.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. PASSEREL Claude.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. INES Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Eric
Mme COLLOMBON Danièle.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour le vote des 2 comptes administratifs (Budget Principal et Budget Pompes Funèbres), M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que M. **COULOMB Jean-Jacques** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements, à l'unanimité,
- Procède au règlement définitif du budget 2021 et fixe les résultats de clôture comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
▪ Affectation 2020.....	- 1 034 461,87 €	1 035 499,75 €
▪ Recettes 2021.....	1 811 342,27 €	6 575 846,68 €
▪ Dépenses 2021	937 073,94 €	5 496 201,04 €
▪ Restes à réaliser.....	- 675 407,36 €	
	- 835 600,90 €	+ 2 115 145,39 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes.

DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget du Service Pompes Funèbres de l'exercice 2021 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que M. **COULOMB Jean-Jacques** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements, à l'unanimité,
- Procède au règlement définitif du Budget du Service Pompes Funèbres 2021 et fixe les résultats de clôture comme suit :
 - Fonctionnement..... + 13 628,97 €
 - Investissement..... + 5 103,16 €

D'où un excédent global de clôture de 18 732,13 € à reporter sur le prochain Budget 2022.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes.

DELIBERATION N° 2 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. COULOMB Jean-Jacques ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :	
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	1 035 499,75 €
- Déficit d'investissement reporté.....	- 1 034 461,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021 :	
- Solde d'exécution de l'exercice	874 268,33 €
- Solde d'exécution cumulé.....	- 160 193,54 €
Restes à réaliser au 31/12/2021 :	
- Dépenses d'investissement.....	947 469,36 €
- Recettes d'investissement.....	272 062,00 €
Solde :	- 675 407,36 €
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021 :	
- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 160 193,54 €
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 675 407,36 €
Besoin de financement :	- 835 600,90 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
- Résultat de l'exercice.....	1 079 645,64 €
- Résultat antérieur.....	1 035 499,75 €
Total à affecter :	2 115 145,39 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2022	
A/ EXCEDENT :	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068).....	835 600,90 €
- Sur affectation complémentaire volontaire.....	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	1 279 544,49 €
B/ DEFICIT :	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances, à l'unanimité :

- Arrête tant les recettes que les dépenses à la somme de : **10 256 000 €**
 - . Pour la section de fonctionnement : 7 231 000 €
 - . Pour la section d'investissement : 3 025 000 €
- Autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

DELIBERATION N° 5 : TAXES DIRECTES 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité, de maintenir les taux communaux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,85 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 144,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2022 est donc : **4 463 845 €**

DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS 2022

Mmes ROYER et POZZI, MM. FABRE, SOMA et POLLUS sortent de la salle du conseil et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'aider les associations dans leur fonctionnement et de leur octroyer les subventions précédemment citées.
- Autorise M. le Maire à verser, sur décision municipale, une subvention exceptionnelle aux associations en cas de besoins urgents et constatés, dans la limite du crédit budgétaire ouvert ci-dessus.

Pour leurs actions humanitaires ou sociales, à caractère local, régional ou même national :	
3 000 €	à l'Amicale du Personnel Communal Zacharien
1 500 €	à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
200 €	à l'Union Départementale des Pompiers du Var
2 000 €	au Cercle du 21 Septembre
300 €	à la Ligue contre le Cancer (section locale)

300 €	à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles
37 000 €	au Centre Communal d'Action Sociale
1 500 €	à l'Association « La Joie de Vivre »
600 €	à l'Association pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
450 €	au Secours Catholique
250 €	à la Croix Rouge Française
600 €	A l'Association Solidaire de Proximité
100 €	à la Délégation Téléthon Var
100 €	à Aide Coopérative Solidaire +
10 000 €	à l'association « Bien chez Moi »
500 €	au Comité Communal des Feux de Forêt
Pour leurs actions culturelles, locales et régionales :	
800 €	à l'Atelier des Arts
300 €	à l'Association « Jusqu'au Boutist »
300 €	à l'Association « Les Petites Mains »
1 000 €	à Alexander Production and Cie
Pour l'organisation des événements touristiques et culturels de la Commune :	
19 000 €	à l'Office Municipal de la Culture
Pour ses actions de mémoire :	
1 000 €	à l'Association départementale du Var des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (section locale).
500 €	à Rencontres de Mémoire
Pour leurs actions de protection du patrimoine et du maintien des traditions :	
2 000 €	à l'Association « Les Ecrevisses de l'Huveaune »
5 500 €	à la Société de Chasse Zacharienne
1 700 €	à l'Association les Jardiniers du Var
Pour l'organisation des manifestations sportives officielles de leurs secteurs :	
1 500 €	à l'Association « VTT Ste-Baume »
12 000 €	au Club Auriol St-Zacharie de Handball (CAUZ)
32 000 €	à l'Etoile Sportive Zacharienne (ESZ)
4 000 €	à l'Association « la Boule Zacharienne »
800 €	au Foyer Rural d'Education Populaire (FREP)
700 €	au Volley Club Zacharien
500 €	à l'Association sportive CLG Saint-Zacharie.
1 400 €	à Lugo Savate Boxe française
600 €	à la Foulée Zacharienne
500 €	à GV Bonne Humeur
200 €	à Harmonie et Sagesse du Corps
8 500 €	à l'Office Municipal de Tennis Zacharien (OMTZ)
1 000 €	à Taekwondo
200 €	au Team Zacharien
Pour leurs actions de soutien éducatif et d'aide aux jeunes élèves de St-Zacharie	
4 500 €	à la Coopérative Scolaire Élémentaire
1 800 €	à la Coopérative Scolaire Maternelle
400 €	à Top of the Class
150 €	Aux Pupilles de l'enseignement public
1 500 €	à BAOBAB Association parents d'élèves
Aides humanitaires exceptionnelles	
500 €	à la Protection Civile pour l'Ukraine
Subventions exceptionnelles diverses	
9 800 €	Octroyées sur décision municipale.

Ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 9 : BUDGET 2022 – POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget 2022 du Service Pompes Funèbres, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions, à l'unanimité :

- Arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de : 28.000 €

- **22 000 € pour la section de fonctionnement ;**
- **6 000 € pour la section d'investissement.**

- Autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.



